

Expertise en évaluation immobilière : module des biens d'habitation Niveau EXPERT

Niveau : Expert

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public :

Négociateurs ou notaires pratiquant l'activité d'expertise immobilière

Objectifs :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Appréhender une activité spécifique en expertise immobilière relative aux immeubles de rapport, cessions de parties communes d'immeuble en copropriété, et droits résiduels à construire
- Connaître les spécificités de l'expertise en viager et relative aux démembrements de propriété,
- Réaliser le dernier stage nécessaire dans le cadre de l'obtention de la reconnaissance TRV

Contenu :

L'IMMEUBLE DE RAPPORT

- Les facteurs de la valeur
- Les méthodes classiques
Comparaison en bloc/ Capitalisation en bloc
Comparaison au lot / Capitalisation au lot
- La méthode du discounted cash flow

EXPERTISE ET VIAGER

- Rappels des facteurs de la valeur et des paramètres spécifiques
- Principe des calculs avec et sans bouquet
- Exercice : réalisation d'un cas pratique en mission de conseil

EXPERTISE ET DÉMEMBREMENT

- Contexte et attrait
- Principe de calculs

CESSION DE PARTIES COMMUNES D'IMMEUBLE EN COPROPRIETE

- Principe et vérification d'usage
- Facteurs de la valeur
- Estimation pour :
Cave / Couloir / Grenier / Cou

ESTIMATION DE DROITS RÉSIDUELS À BÂTIR EN CAS DE SURÉLÉVATION

- Détermination de la SHON résiduelle
- Principe du montage d'opération
- Analyse des postes du bilan opérationnel

Il est conseillé d'avoir suivi les Modules 1 et 2 des stages « Expertise immobilière : module des biens d'habitation »

Nombre minimum et maximal de bénéficiaires :

Le nombre minimum de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 12.

Le nombre maximal de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 30.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des connaissances en évaluation immobilière sont fortement conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation.

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée.

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct); accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme.

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

